

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 29/12/14

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20141218-lmc183814-DE-1-1

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 18 décembre 2014

**POLITIQUE C05 RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE, VALORISER
LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE, MOBILIER ET IMMOBILIER**

**EXPOSITION TEMPORAIRE "MAURICE DENIS -
DES NABIS A LA SPIRITUALITE SACREE" A ROME
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SUPERINTENDANCE DE
LA GALERIE NATIONALE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve le projet d'exposition temporaire « *Maurice Denis. Des Nabis à la spiritualité sacrée* », porté par la Superintendance de la Galerie Nationale d'Art Moderne et contemporain, exposition qui sera présentée à Rome du 20 novembre 2015 au 3 avril 2016.

Approuve les termes de la convention ci-annexée à intervenir avec la Superintendance de la Galerie Nationale d'Art Moderne et contemporain de Rome.

Autorise, dans ce cadre, le prêt de 59 œuvres issues des collections du Musée départemental Maurice Denis – Le Prieuré, dont la liste figure en annexe à la convention, ainsi que la mise à disposition des compétences nécessaires pour assurer ce prêt important.

Habilite Monsieur le Président du Conseil général, ou son représentant, à signer cette convention, les éventuels avenants, ainsi que tout autre document se rapportant à ce partenariat.